

20 ans
au cœur de
l'économie !



SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est

**Mémoire - Centre de
compostage**

Novembre 2014

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE
DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES :**

MÉMOIRE SOUMIS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS MENÉES PAR
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL
EN REGARD DU PROJET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE

SOMMAIRE

- 1. PRÉSENTION DU MILIEU : ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES**
- 2. POSITION DE LA SODEC RDP • PAT • ME**
- 3. CONCLUSION**

Mémoire : **Projet d'implantation d'un centre
de compostage dans
l'arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles**

Direction: Mme Annie Bourgoin

Rédaction : Mme Mélissa Stoia
Mme Stéphanie Blais

Révision et correction : Mme Diane Larocque

HISTORIQUE



Fondée en mai 1992, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (SODEC RDP • PAT • ME) est une organisation de développement économique local initiée par la communauté de gens d'affaires. Issue du secteur privé et des forces vives du milieu, elle travaille en étroite collaboration avec les autorités municipales, provinciales et fédérales. Suite à de nombreuses années d'efforts, les opérations officielles de la SODEC RDP • PAT • ME ont vu le jour en 1996. Dès lors, elle s'est activée à mettre sur pied une équipe dynamique, polyvalente et professionnelle lui permettant de remplir ses nouveaux mandats.

Depuis ses premières années d'implantation, la SODEC RDP • PAT • ME, initialement mandatée par la Ville de Montréal, consacre ses activités au développement, à l'accompagnement et à l'animation de la communauté d'affaires. D'une part, elle initie de nouveaux projets dans le secteur, soutient les PME dans leur développement et aide les promoteurs dans leurs efforts de démarrage ou d'expansion. D'autre part, elle permet la création et la consolidation des entreprises et des emplois locaux, autant en économie sociale que privée.

Le 8 juin 1998, la SODEC RDP • PAT • ME s'est vue confier le rôle de mandataire du Centre local de développement de Montréal, pour l'arrondissement 09. C'est en décembre 2002 que Montréal-Est s'annexait à cet arrondissement, lequel est devenu Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est. De son côté, l'organisation a été agréée Centre local de développement (CLD) dès janvier 2004, par la Loi 34.

Bien que Montréal-Est ait retrouvée une partie de son autonomie en janvier 2006, par défusion, la SODEC RDP • PAT • ME demeure le Centre local de développement désigné par l'agglomération, tant pour la Ville de Montréal-Est que pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Suite à sa mise en place, la SODEC RDP • PAT • ME a vu élargir son mandat et s'est activée à mettre sur pied une équipe dynamique lui permettant de remplir ses nouveaux mandats. Ainsi, quelques partenaires se sont ajoutés au fil des années. Ceux-ci ont été cruciaux dans la complémentarité et la valeur ajoutée des services : en

septembre 2000, la SODEC RDP • PAT • ME a ratifié une entente avec Développement économique Canada (DEC), toujours en vigueur à ce jour ; en mars 2001, elle a reçu le soutien du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) du ministère de la Culture et des Communications, pour le développement de son site Internet ; en juillet 2001, le Centre de gestion des déplacements (CGD) de l'Est a été créé, notamment avec le ministère des Transports et l'Agence métropolitaine de transport, et a été en fonction pendant près de quatre ans ; d'octobre 2002 à août 2004, la SODEC RDP • PAT • ME a été accompagnateur, pour toute l'Île de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien à la valorisation de l'invention (PSVI), du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, et, depuis avril 2005, elle agit à titre d'expert-conseil pour le Budget d'initiatives locales (BIL) d'Emploi-Québec, pour Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est et Montréal-Nord. Aussi, depuis 2011, elle déploie un service de placement pour l'arrimage des chercheurs d'emploi et occasions d'emploi dans Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est et Montréal-Nord et c'est à l'été 2011 qu'elle lançait, en collaboration avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, la première Campagne de verdissement industriel. Ces partenariats et mandats viennent renforcer l'étendue de la gamme de services que la SODEC RDP • PAT • ME est en mesure d'offrir à sa communauté d'affaires, toujours pour favoriser le développement économique du territoire.

La confiance que reçoit la SODEC RDP • PAT • ME de la part de ses partenaires, depuis de nombreuses années, fait foi de son engagement dans l'offre de service personnalisée, innovatrice et de grande qualité qu'elle propose. Finalement, afin d'agir stratégiquement dans le développement économique du territoire, la SODEC RDP • PAT • ME réalise actuellement le prochain Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) – Vision 2020. Rappelons que ce plan avait été précédé par le PALÉE 2005 – 2008 (prolongé jusqu'en 2012) et le Plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi 1998 – 2002 (PLACÉE).

SOMMAIRE

Depuis octobre 2011, la SODEC RDP •PAT • ME est au fait de l'implantation prochaine d'une infrastructure majeure, en l'occurrence le Centre de biométhanisation et le Centre pilote de prétraitement des ordures ménagères sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

La SODEC RDP •PAT • ME a récemment pris connaissance du projet d'implantation d'un Centre de compostage, sur un site situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et pour lequel un avis favorable a été émis en mai 2014 par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

L'équipe de la SODEC RDP •PAT • ME a d'ailleurs pris part à la consultation publique du 22 octobre dernier, menée par l'Office de consultation publique de Montréal, en vue d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur le site désigné. À la lumière des présentations auxquelles elle a assisté ainsi que des commentaires soulevés lors de la consultation publique, la SODEC RDP • PAT • ME souhaite apporter des recommandations quant au projet d'implantation d'un centre de compostage dans l'Est de Montréal.

Soulignons d'abord que la SODEC RDP • PAT • ME reconnaît que le projet de traitement des matières résiduelles s'inscrit dans la vision du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 de l'Agglomération de Montréal et du Plan de développement durable de la Ville de Montréal, et qu'il représente un geste concret en matière de préservation de l'environnement. Elle apprécie aussi la démarche entreprise par l'Office de consultation publique de Montréal à la demande du Conseil d'agglomération de Montréal.

À cet effet, la SODEC RDP • PAT • ME considère que le projet global d'implantation de deux centres de compostage, de deux centres de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal est un moyen d'atteindre l'objectif d'autonomie territoriale pour la gestion des matières résiduelles.

Elle émet cependant des réserves à trois niveaux, notamment sur :

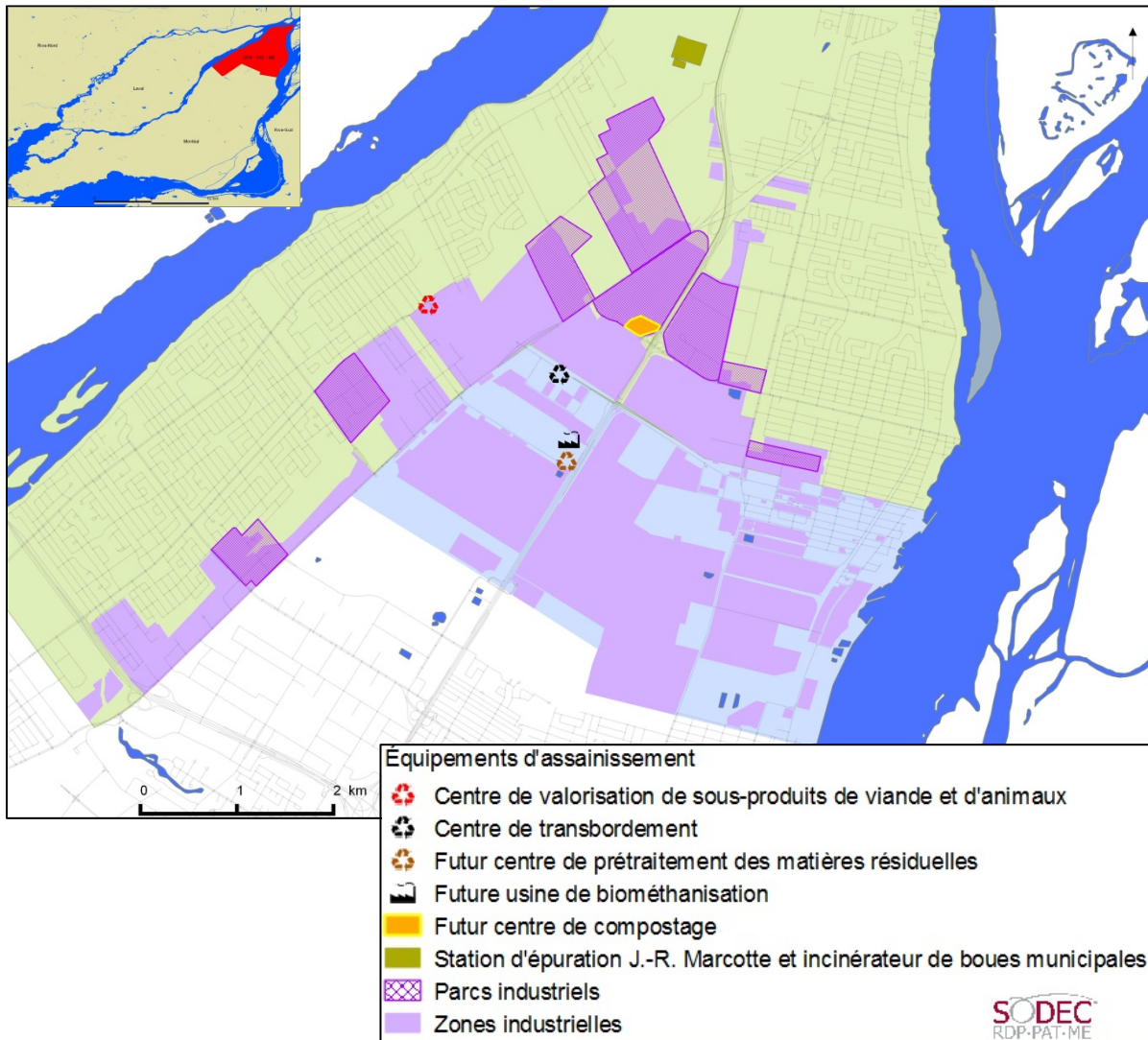
1. Le choix du site du futur centre de compostage prévu dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;
2. Les impacts économiques du projet tel que décrit ;
3. L'acceptabilité locale et sociale du projet.

Considérant ces réserves, la SODEC RDP • PAT • ME désire proposer certaines recommandations afin que le futur centre de compostage ait tout le potentiel de devenir un levier économique structurant. Nous sommes d'avis que pour s'assurer que ce projet ne soit pas un frein au développement local, mais plutôt le moteur d'une stratégie axée sur les technologies propres pouvant impacter positivement le positionnement et l'image de l'Est de Montréal, certains ajustements restent à faire.

PRÉSENTATION DU MILIEU : L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

L'ensemble formé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est se situe à la pointe est de l'île de Montréal, bordé au nord par la rivière des Prairies, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par l'autoroute Transcanadienne (25). Ce territoire héberge près de 6 % de la population de l'agglomération, soit 110 165 résidents, et occupe une superficie de 54,8 km², soit 11 % de la superficie de l'agglomération. Il accueille également 39 833 travailleurs, soit 3,5 % des travailleurs de l'agglomération, au sein de 2 295 établissements d'affaires.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est sont tous deux impliqués par le projet d'implantation du centre de compostage du fait de la localisation du site choisi.



Le caractère industriel du territoire est incontournable. En effet, depuis plus d'un siècle, le développement économique de Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est est animé principalement par les entreprises industrielles qui demeurent, encore aujourd'hui, le moteur économique du territoire.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles contient à lui seul huit des dix-neuf parcs industriels de l'île de Montréal, soit 42 % des parcs industriels de l'agglomération. Ces parcs couvrent une superficie d'un peu plus de 3 km², ce qui représente 7 % du territoire de l'arrondissement. De plus, ce sont près de 150 entreprises et plus de 6 000 employés qui y travaillent.

En y associant les zones industrielles de l'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est, ce sont 21 km², soit 38 % de la superficie totale du territoire, près de 700 entreprises et près de 20 000 salariés qui sont voués à de l'activité industrielle.

Au fil du temps, des doutes sur la qualité de l'air ont surgi, une mauvaise qualité environnementale de même qu'un paysage dégradé ont été associés, à tort ou à raison, à l'activité industrielle, et plus largement à l'ensemble du territoire concerné. Bien que nous notons d'importantes transformations quant à l'image de l'Est, cette perception d'un territoire vicié est, pour certains, encore aujourd'hui, solidement ancrée dans l'imaginaire collectif et difficile à renverser. Le développement d'un positionnement favorable et l'amélioration de l'image de l'est de Montréal constituent des enjeux de développement importants, même si de nombreux efforts sont réalisés et portent fruit, notamment en termes de qualité de l'air.

La forte présence industrielle, les nombreux axes de transit routiers et la présence de résidences utilisant le chauffage au bois exercent un impact majeur sur la qualité de l'air du territoire et la santé des résidents. En effet, les taux de prévalence de l'asthme sévère et d'infections des voies respiratoires sont significativement plus élevés sur le territoire que sur celui de l'ensemble de l'île, chez les 6 mois à 12 ans. De plus, la Direction de la santé publique a identifié l'est de Montréal comme étant un territoire où les risques de problèmes respiratoires sont accrus. Cependant, sur une note plus positive, entre 2008 et 2013, le nombre de jours affichant une mauvaise qualité de l'air est passé de 34 à 13 et de 24 à 7, pour les deux stations situées sur le territoire. Certains événements ont pu influencer cette amélioration, comme la fermeture de Pétromont en 2008 et celle de la raffinerie Shell en 2010. Or, il ne faut pas négliger les efforts des industries toujours présentes sur le territoire, lesquelles contribuent à cette amélioration de la qualité de l'air par la mise en place de nouvelles mesures de réduction des émissions¹.

Malgré ces améliorations, il faut encore aujourd'hui déployer des efforts pour s'efforcer de donner une image positive à l'est de Montréal pour ne pas qu'elle constitue un frein au développement local, à l'attrait d'entreprises et à l'arrivée de nouveaux résidents. Nous sommes d'avis que l'est de Montréal est un milieu dynamique où de nombreux projets structurants voient le jour et peuvent avoir des retombées importantes à la fois en termes économiques et démographiques. Dans cet ordre d'idées, la venue du Train de l'Est et le développement de projets résidentiels et commerciaux autour des trois gares situées dans l'arrondissement laissent présager un maintien de la croissance démographique dans l'Est. Ainsi, bien que le territoire soit encore peu densifié, les efforts de développement tendront à favoriser un rapprochement entre les secteurs résidentiels et les zones industrielles au cours des prochaines années, d'où l'importance de favoriser une meilleure cohabitation des différents usages.

¹ Ville de Montréal, (2013). Bilan de la qualité de l'air dans l'est de Montréal.

POSITION DE LA SODEC RDP • PAT • ME

Pour la SODEC RDP • PAT • ME, il ne fait aucun doute que ce centre de compostage demeure une nécessité pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal et qu'il permettra une meilleure gestion des matières organiques à l'échelle de l'île de Montréal. Cependant, lorsque ce projet est réfléchi à l'échelle de l'est de l'île, certaines questions se posent. La SODEC RDP • PAT • ME désire ainsi manifester certaines préoccupations quant aux retombées économiques, sociales et environnementales locales qu'aura le futur Centre de compostage de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La SODEC RDP • PAT • ME reconnaît que le projet de traitement des matières résiduelles s'inscrit dans la lignée du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 de l'Agglomération de Montréal et du Plan de développement durable de la Ville de Montréal et qu'il représente un geste concret en matière de préservation de l'environnement. Elle apprécie aussi la démarche entreprise par l'Office de consultation publique de Montréal à la demande du Conseil d'agglomération de Montréal.

La SODEC RDP • PAT • ME considère que le projet global d'implantation de deux centres de compostage, de deux centres de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal est un moyen d'atteindre l'objectif d'autonomie territoriale pour la gestion des matières résiduelles et peut favoriser l'émergence d'un pôle environnemental dans l'est de Montréal.

1. Choix du site et principe d'équité territoriale

Le site retenu pour le futur centre de compostage prévu dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles respecte en tout point les normes du MDDELCC et présente d'importants avantages stratégiques pour ce genre d'installation :

- Se situe dans un secteur industriel, éloigné des secteurs résidentiels, sur un terrain appartenant déjà à la Ville de Montréal ;
- Respecte les normes environnementales en vigueur et demande très peu de modifications à la réglementation d'urbanisme ;
- Présente des accès routiers de proximité, étant situé en bordure de l'autoroute ;
- Se situe à proximité du prochain Centre de biométhanisation et du Centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.

Cependant, la SODEC RDP • PAT • ME désire souligner qu'il ne semble pas répondre au principe fondamental d'équité territoriale prévu au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Selon ce principe, nous devons répartir de façon équitable ce type d'infrastructures au sein de l'agglomération et le traitement des matières organiques doit se faire à proximité des lieux de production.

Or, sur l'ensemble des cinq structures prévues pour le traitement des matières organiques, trois seront situées dans l'est de Montréal. En effet, l'implantation du centre de compostage doit compléter celle de l'usine de biométhanisation et celle du centre pilote de traitement des matières résiduelles, et à peine un kilomètre séparera ces équipements. Autrement dit, le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et celui de la Ville de Montréal-Est concentreront 60 % des équipements voués à desservir l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Bien que nous reconnaissons que cette concentration géographique présente des éléments facilitateurs au niveau de la logistique, certaines questions légitimes demeurent quant à la présence de ces trois installations pratiquement au même endroit. Nous croyons qu'il aurait été intéressant de réfléchir à une répartition plus équitable de ce type d'infrastructures au sein de l'agglomération et de préconiser une proximité des lieux de production et de traitement des matières organiques.

De plus, nous soulevons des réserves quant à la nécessité de la localisation d'une des installations dans l'Est. En effet, le centre de prétraitement des matières résiduelles prévoit le tri de matières pouvant être compostées, celles pouvant produire de l'énergie et celles pouvant être recyclées. Comme le contenu putrescible des ordures ménagères est amené à diminuer par la généralisation des collectes de déchets de table voués au compostage (tri à la source), ceci entraîne, par le fait même, de faibles quantités de matières organiques issues de ce centre pouvant être acheminées à l'usine de biométhanisation. Il est donc permis de se questionner quant à la nécessité d'établir le centre de prétraitement des matières résiduelles à proximité des deux autres structures.

Aussi, sachant que les déchets proviendront de l'ensemble de l'agglomération de Montréal, on peut questionner le fait de retenir l'Est comme localisation, alors qu'il ne représente que 6 % de la population de l'agglomération. Nous sommes d'avis que ce choix présente des effets importants pour les trajets de camionnage qui seront très longs, polluants et nuisibles. De plus, l'ajout d'un nouveau centre de traitement des matières résiduelles est susceptible d'entraîner un impact négatif sur la qualité de l'air.

Finalement, nous sommes d'avis que la concertation du milieu, des citoyens, des entrepreneurs et des acteurs socioéconomiques aurait été nécessaire en amont du choix du site.

Recommandation #1 :

Par souci d'équité territoriale et considérant que le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et celui de la Ville de Montréal-Est concentreront 60 % des équipements voués à desservir l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, nous recommandons d'abord de reconsidérer la nécessité d'avoir les trois installations dans l'Est de Montréal.

Recommandation #2 :

Considérant que l'Est de Montréal prendrait une responsabilité importante pour toute l'Agglomération, il apparaît important qu'en contrepartie, le projet soit structuré pour s'assurer d'une juste retombée économique pour l'Est de Montréal.

Recommandation #3 :

Afin de maintenir l'amélioration de la qualité de l'air dans l'Est, grandement attribuable aux efforts des entreprises industrielles du territoire qui ont réduit de façon considérable leurs émissions polluantes et les nuisances olfactives, et par souci d'acceptabilité sociale, nous suggérons qu'une nouvelle station d'échantillonnage de l'air soit incluse dans le projet.

2. Retombées économiques et locales

La SODEC RDP • PAT • ME désire porter une attention particulière au fait qu'à moins d'y associer et de développer un modèle d'affaires structurant, le futur Centre de compostage ne semble pas présenter beaucoup d'impacts économiques locaux. En effet, à lui seul il sera créateur d'au plus une quinzaine d'emplois directs sur un site de plus de quatre hectares. Bien qu'il devrait également fonctionner en synergie avec l'usine de biométhanisation située à moins d'un kilomètre à l'ouest, et qu'un modèle d'affaires soit élaboré, ceci pourrait se faire en vase clos, sans apport ou échanges nécessaires avec le milieu dans lequel il s'insère, mis à part l'utilisation de la voie publique.

Nous sommes ainsi d'avis qu'avant même son implantation, un modèle d'affaires direct et indirect doit être élaboré pour assurer la rentabilité financière du projet et générer le plus d'impacts économiques possibles dans l'est de Montréal. Ce projet a tout le potentiel de devenir un réel projet structurant actif dans la mise en œuvre d'un modèle ancré sur l'écologie industrielle. Toutefois, pour y arriver des analyses économiques doivent être réalisées pour examiner les occasions d'affaires d'un tel projet.

Recommandation #4 :

Nous recommandons qu'un modèle d'affaires direct et indirect soit élaboré, avec les acteurs économiques locaux, pour assurer la rentabilité financière du projet et ainsi générer le plus d'impacts économiques possibles dans l'est de Montréal.

Recommandation #5 :

Nous proposons que la mise en œuvre et les opérations du projet fassent appel, de façon préférentielle, à des ressources locales :

- Prévoir des mécanismes de priorisation de fournisseurs locaux
- S'assurer d'augmenter les impacts en termes de création et de maintien d'emplois de qualité

Soulignons, par ailleurs, que le site choisi est situé dans le parc industriel Henri-Bourassa. Ce dernier est un emplacement stratégique pour des développements industriels car il est à proximité du réseau routier supérieur et inférieur et en lien direct avec les différents parcs et zones industriels du territoire. La Ville de Montréal publiait d'ailleurs, en 2010, un document intitulé « Les parcs industriels municipaux : constats et pistes d'intervention » qui identifie les enjeux et les objectifs de développement spécifiques aux différents parcs industriels du territoire. On retrouve ainsi les enjeux et objectifs suivants concernant le parc industriel Henri-Bourassa :

- Enjeux :
 - Le parc possède un fort potentiel de développement, à la fois pour l'agrandissement d'entreprises déjà présentes ainsi que pour de nouvelles entreprises.
 - La situation géographique du parc procure une très grande visibilité aux terrains pour l'instant vacants.
 - Pour une meilleure utilisation des espaces vacants du parc, il faudrait identifier les entreprises pouvant être réaménagées.

- Objectifs :
 - Développer la trame de rue pour désenclaver les terrains de l'ouest du parc et donner un meilleur accès routier.
 - Identifier les espaces industriels pouvant être densifiés, pour ainsi optimiser ou modifier l'utilisation qui en est faite.
 - Augmenter la fréquence de passage des bus (STM).

De son côté, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans son plan local de développement durable 2013-2015, place parmi les principaux enjeux :

- Le potentiel de développement résidentiel, commercial et industriel
- L'augmentation du nombre d'emplois dans les parcs et zones industriels

À la lumière des enjeux et objectifs soulevés par la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, la SODEC RDP • PAT • ME constate qu'en ciblant ce site, nous avons par la même occasion réduit les impacts économiques que présente ce terrain. Elle s'interroge de la manière suivante :

- Le potentiel de développement du parc industriel Henri-Bourassa étant notable, ne serait-il pas plus judicieux de réserver pour ce site l'usage industriel qui lui est déjà dévolu. Les retombées en termes d'emplois ne correspondent ni au potentiel de développement du site ni aux objectifs qui lui sont rattachés, aussi ne serait-il pas préférable de miser sur l'établissement d'une entreprise plus génératrice d'emplois et ayant un meilleur potentiel synergétique avec le tissu industriel?

À la lumière de ces éléments, la SODEC RDP • PAT • ME ne peut passer sous silence que le choix du site pour le centre de compostage empêche par la même occasion l'accueil de plusieurs entreprises créatrices d'un nombre important d'emplois qui auraient ciblé ledit site. Tel qu'exposé, le projet présente actuellement de faibles retombées économiques pour le secteur et ne semble pas présentement basé sur un modèle d'affaires établi et développé avec le milieu économique local pour que, dès son amorce, des synergies d'affaires soient mises de l'avant.

Aussi, lors de la consultation publique du 22 octobre 2014, les différents usages du compost ont été mentionnés. Il a été question de sa distribution auprès de la population montréalaise et de l'utilisation par la Ville de Montréal pour des fins horticoles. La SODEC RDP • PAT • ME soulève la question suivante à l'égard de ces débouchés :

- La distribution du compost sera-t-elle une activité rentable pour la Ville de Montréal? A-t-on évalué la possibilité de développer une activité marchande du compost pour assurer une viabilité économique du projet?

Il a également été question de son utilisation pour des fins de décontamination des sols sur le territoire de l'arrondissement. La SODEC RDP • PAT • ME considère que l'association avec l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) et l'utilisation du compost produit pour des projets pilotes de réhabilitation des sols sont cohérents dans le contexte du secteur où s'implantera le futur centre de compostage. Toutefois, il serait judicieux de cibler des terrains où se tiendraient ces projets et de les faire connaître. Il demeure aussi pertinent d'identifier en amont les sites potentiels et d'en évaluer la faisabilité afin de mesurer les impacts possibles d'un tel projet.

Recommandation #6 :

Nous recommandons également que les retombées économiques du centre de compostage soient évaluées en amont du projet par une étude sur la valeur marchande du compost et sur les débouchés potentiels. De plus, nous encourageons davantage de synergie avec les entreprises locales, notamment en économie sociale, pour évaluer la possibilité d'y inclure des activités d'agriculture urbaine.

Depuis 2011, la SODEC RDP • PAT • ME, par le biais de la Campagne de verdissement *L'Est révèle sa vraie nature*, a encouragé la plantation de plus de 3 200 arbres sur les terrains d'une trentaine d'entreprises. Étant donné la forte présence d'îlots de chaleur à proximité du site choisi, la SODEC RDP • PAT • ME propose que le couvert végétal soit supérieur aux prévisions initiales du projet, et ce, en vue de ne pas aggraver la situation actuelle et de donner l'exemple aux entreprises avoisinantes. De plus, elle propose à la Ville de Montréal de préconiser l'installation de serres commerciales ou communautaires sur le toit du futur centre de compostage, et ce, dès le début du projet. Des emplois locaux pourraient être ainsi créés et l'édifice pourrait jouer un rôle important en matière d'agriculture urbaine, en plus de réduire son impact environnemental.

Recommandation #7 :

Nous recommandons que le modèle d'affaires permette l'intégration d'un volet éducatif en collaboration avec les milieux communautaire et de l'éducation. Des animations, visites et circuits guidés pourraient intégrer les différentes structures présentes sur le territoire et générer une activité économique complémentaire par le biais des centres de compostage, de biométhanisation et de prétraitement des matières résiduelles et la station d'épuration des eaux usées.

Recommandation #8 :

À la lumière des plans et maquettes présentés, nous recommandons que le couvert végétal soit supérieur à ce qui est prévu dans le projet initial afin de poursuivre la lutte aux îlots de chaleur entamée sur le territoire.

3. Acceptabilité locale et sociale

La SODEC RDP • PAT • ME soulève certains réserves quant à l'acceptabilité locale et sociale du projet. Il aurait été prudent que l'ensemble des acteurs locaux et des entreprises comprises dans le périmètre d'au moins 500 mètres autour du site ait été consulté en amont du projet. Considérant que ce projet puisse impacter l'image et le positionnement du territoire, il serait légitime de penser qu'il pourrait contribuer à enraciner l'image négative de l'est de Montréal, due aux odeurs, au camionnage et aux activités industrielles lourdes.

Il serait encore souhaitable que les entreprises à proximité soient dûment informées de l'impact sur la qualité de l'air et la gestion des odeurs, mais aussi des impacts potentiels sur la valeur de leur bâtiment, leur capacité de revente et potentiellement sur les nuisances à leur clientèle.

Par ailleurs, la SODEC RDP • PAT • ME s'interroge à savoir si la venue du centre de compostage sur le site ciblé puisse compromettre les efforts de revitalisation déployés par l'arrondissement. Cette importante revitalisation sur le seul lien nord – sud de l'arrondissement est attendue par la communauté.

Selon les évaluations présentées par la Ville de Montréal, le nombre quotidien moyen de camions accédant au site serait de 26 véhicules avec des pointes de 71 véhicules par jour pour la période d'octobre-novembre, en raison du ramassage des feuilles mortes. Bien que le nombre de camions semble faible, leur seule présence sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste semble aller à l'encontre du projet de corridor vert élaboré dans un souci d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons circulant sur cette artère qui constitue le seul lien efficace et complet entre le nord et le sud de l'arrondissement. À l'heure actuelle, l'échangeur Saint-Jean-Baptiste est déjà un point difficile à franchir pour un cycliste ou un piéton. Le camionnage qui sera généré par le centre de compostage aura pour effet de densifier la circulation au niveau de cet échangeur et d'aggraver la situation pour les cyclistes, les piétons ainsi que les automobilistes.

Recommandation #9 :

Considérant que le choix de la localisation n'a pas fait l'objet d'une démarche de concertation en amont, nous recommandons notamment de développer des partenariats locaux autour du projet avec les organismes, les citoyens, les regroupements et les entreprises de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la Ville de Montréal-Est pour faciliter son acceptation et pour qu'il soit intégré de manière optimale au sein de la communauté et du tissu économique local.

Recommandation #10 :

Comme la SODEC RDP • PAT • ME est un acteur de premier plan agissant depuis plus de vingt ans pour le développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et de la Ville de Montréal-Est, elle demande à la Ville de Montréal d'être invitée à faire partie du comité de suivi qui sera mis sur pied pour le projet de Centre de compostage de Rivière-des-Prairies.

Recommandation #11:

Nous suggérons d'entamer une réflexion sur le contournement des camions en favorisant des voies d'accès directes à l'autoroute 40, similaires au boulevard du Golf situé à Anjou, pour un meilleur partage de la route.

CONCLUSION

En conclusion, la SODEC RDP • PAT • ME, en tant qu'acteur de premier plan pour le développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et de la Ville de Montréal-Est, souhaite, par ce mémoire, mettre de l'avant l'importance d'inclure la communauté locale dans ce projet. En effet, l'image du territoire demeure marquée par un passé industriel lourd et il importe de le prendre en considération dans un souci d'équité territoriale. La SODEC RDP • PAT • ME réitère donc l'importance de le développer en partenariat avec les acteurs locaux et en complémentarité avec le tissu économique local afin qu'il soit porteur d'un développement cohérent. Cette synergie entre les acteurs locaux et la Ville de Montréal pourra contribuer à changer l'image négative associée à des activités de valorisation de matières résiduelles et organiques en opportunité de développement autour d'un pôle environnemental performant et à la fine pointe de la technologie. Finalement, nous réitérons notre intérêt à participer au comité de suivi qui devra être mis sur pied prochainement pour le Centre de compostage de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

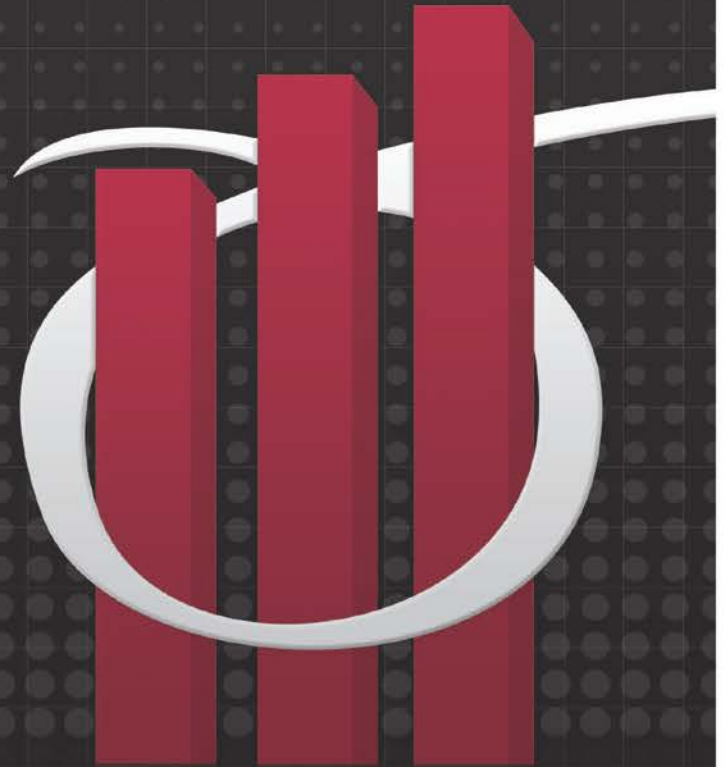
HISTORIQUE

DE LA SODEC RDP • PAT • ME

- 1992** Fondation par des gens d'affaires du secteur privé et des forces vives du milieu
- 1996** Début officiel des activités
- 1998** Obtention d'un mandat du Centre local de développement Montréal pour Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles
- 2000** Ratification d'une entente avec Développement économique Canada et inauguration de son service de veille stratégique
- 2001** Obtention d'un mandat du ministère des Transports du Québec et de l'Agence Métropolitaine de transport pour agir à titre de Centre de gestion des déplacements de l'Est
- 2002** Agrandissement du territoire d'intervention avec l'ajout de Montréal-Est
- 2004** Obtention d'un agrément comme Centre local de développement pour Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est
- 2005** Obtention du rôle d'expert-conseil pour le Budget d'initiatives locales d'Emploi-Québec
- 2006** Intégration d'une planification opérationnelle intégrée axée sur les résultats
- 2008** Lancement des groupes Vise'Action et Pro'Action
- 2009** Inauguration du Centre d'affaires de l'Est
Lancement du jeu J'ENTREPRENDS AVEC MARC DECHANTILLY
- 2010** Lancement du Programme de gestion du changement
Mise sur pied d'un service d'aide au recrutement de main-d'œuvre
- 2011** Lancement de la Campagne de verdissement industriel
- 2012** Inauguration du nouveau site Internet
La SODEC RDP • PAT • ME souligne ses 20 ans

20 ans

au cœur de l'économie !



SODEC
RDP•PAT•ME

7305, boul. Henri-Bourassa Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H1E 2Z6

Tél.: 514 494-2606
Télééc.: 514 494-3071
sodec@sodec.qc.ca

sodec.qc.ca



LES ACTIVITÉS DE LA SODEC RDP • PAT • ME SONT
RENDUES POSSIBLES GRÂCE À L'APPUI FINANCIER DE:

Montréal 

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal 


Montréal-Est

 Développement
économique Canada
pour les régions du Québec
Canada 

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Emploi
Québec 

20 ans
au cœur de
l'économie !